

2015-5480  
2015-10-29



**\*\*CARTON\*\***

GROUPES	3	4	FONGICIDES
---------	---	---	------------

# **DEFLECT<sup>®</sup>**

## **FONGICIDE**

SUSPENSION

FONGICIDE SYSTÉMIQUE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES DE BLÉ, D'ORGE ET D'AVOINE

Le fongicide DEFLECT est une combinaison de deux fongicides systémiques, le tébuconazole et le métalaxyl, qui éradiquent, dans le blé, l'orge et l'avoine, certaines maladies des semences et des semis et maladies transmises par le sol.

AGRICOLE

GARANTIE : tébuconazole..... 5,0 g/L  
                  métalaxyl..... 6,6 g/L

N° D'HOMOLOGATION 32073 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 2 X 10 L

RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS : 1-800-328-4678

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.  
789 Donnybrook Drive  
Dorchester, Ontario  
N0L 1G5

Titulaire : Bayer CropScience Inc.  
EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN  
INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR  
OU LA NUIT : 1-800-561-8273

DEFLECT est une marque déposée de Loveland Products Canada Inc.



\*\*CONTAINER\*\*

GROUPES	3	4	FONGICIDES
---------	---	---	------------

# DEFLECT<sup>®</sup>

## FONGICIDE

SUSPENSION

FONGICIDE SYSTÉMIQUE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES DE BLÉ, D'ORGE ET D'AVOINE

Le fongicide DEFLECT est une combinaison de deux fongicides systémiques, le tébuconazole et le métalaxyl, qui éradiquent, dans le blé, l'orge et l'avoine, certaines maladies des semences et des semis et maladies transmises par le sol.

AGRICOLE

GARANTIE : tébuconazole..... 5,0 g/L  
                  métalaxyl..... 6,6 g/L

N° D'HOMOLOGATION 32073 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET: 10 L

RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS : 1-800-328-4678

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.  
789 Donnybrook Drive  
Dorchester, Ontario  
N0L 1G5

Titulaire : Bayer CropScience Inc.

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN  
INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR  
OU LA NUIT :1-800-561-8273

DEFLECT est une marque déposée de Loveland Products Canada Inc.

## RESTRICTIONS D'UTILISATION :

Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante :

- Ces semences ont été traitées avec le fongicide DEFLECT qui contient du tébuconazole et du métalaxyl. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de semences traitées.
- Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile.
- Ne pas faire paître ou nourrir le bétail avec les plantes des endroits traités à moins de 4 semaines après le semis.
- Ne pas contaminer les aliments pour humains ou animaux avec la semence traitée.
- Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.
- Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Ne pas exposer à l'air libre les semences traitées. Les semences déversées accidentellement ou exposées doivent être incorporées au sol ou nettoyées autrement pour les retirer de la surface du sol.
- **LES APPLICATEURS ET AUTRES PERSONNES QUI SONT EN CONTACT AVEC LE PRODUIT DOIVENT PORTER :** une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon, des chaussettes et des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. De plus, lors de la mise en sacs des semences traitées et de la couture de ces sacs ou lors du transfert des semences à un silo d'entreposage, porter un masque adéquat contre la poussière.
- Se débarrasser de tout excédent de semence traitée. Les restes de semence traitée pourraient faire l'objet d'un double semis dans les tournières ou être enterrées loin des sources d'eau, en conformité avec les exigences locales.
- Éliminer l'emballage de la semence en conformité avec les exigences locales. **NE PAS** réutiliser les sacs de semence traitée pour emballer des aliments pour les humains ou les animaux.

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les régions où le sol est perméable (p. ex. sols sableux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

## PRÉCAUTIONS :

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après la manipulation du produit. Retirer tout vêtement contaminé et le laver avant de le réutiliser.

Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au

mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.

**LES APPLICATEURS ET PERSONNES QUI SONT EN CONTACT AVEC LE PRODUIT DOIVENT PORTER:** une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. De plus, lors de la mise en sacs des semences traitées et de la couture de ces sacs ou lors du transfert des semences à un silo d'entreposage, porter un masque adéquat contre la poussière.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). S'il n'y a pas d'instructions particulières pour le lavage, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'EPI séparément du reste de la lessive.

L'utilisateur devrait:

- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller à la toilette.
- Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide pénètre à l'intérieur. Puis, se laver à fond et remettre des vêtements propres.
- Retirer immédiatement l'EPI après la manipulation de ce produit.
- Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.
- Aussitôt que cela est possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Travailler dans un endroit bien ventilé lors du traitement de la semence ou lors du transfert ou de la manipulation de la semence traitée. Les vis sans fin utilisées pour la manipulation de la semence traitée ne devraient pas être utilisées pour déplacer des grains destinés à l'alimentation humaine ou animale ou à l'extraction d'huile.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, visitez le site Web de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

#### **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne

ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce composé ne cause aucun symptôme spécifique qui pourrait être diagnostiqué. Traiter selon les symptômes.

#### ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

**ENTREPOSAGE:** Entreposer le produit uniquement dans son contenant original, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés aux humains ou aux animaux. Entreposer dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Garder le contenant fermé. Ne pas contaminer l'eau et les aliments destinés aux humains et aux animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit ou lors du nettoyage de l'équipement.

#### ÉLIMINATION :

##### ÉLIMINATION DE SEMENCE TRAITÉE:

- Se débarrasser de tout excédent de semence traitée. Les restes de semence traitée pourraient faire l'objet d'un double semis dans les tournières ou être enterrées loin des sources d'eau, en conformité avec les exigences locales.
- Éliminer l'emballage de la semence en conformité avec les exigences locales. **NE PAS** réutiliser les sacs de semence traité pour emballer des aliments pour les humains ou les animaux.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### POUR LES CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant, à d'autres fins. Avant de se débarrasser du contenant, on doit le rincer trois fois. Voir la section «INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT».

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Avant de se débarrasser du contenant, on doit le rincer trois fois. Voir la section «INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT».

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### POUR LES CONTENANTS RECHARGEABLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

#### INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE (CONTENANTS RECYCLABLES ET À ÉLIMINER SEULEMENT) :

Ce contenant doit être rincé trois fois avant d'être éliminé. Les rinçures peuvent être ajoutées au traitement des semences. Procéder comme suit pour rincer les contenants :

1. Transférer le fongicide DEFLECT du contenant au réservoir applicateur de l'équipement de traitement des semences.
2. Verser le tiers de l'eau de rinçage dans le contenant et agiter.
3. Transférer les rinçures dans le réservoir applicateur.
4. Répéter les étapes 2 et 3 à deux autres reprises.
5. Bien mélanger le fongicide DEFLECT et l'eau de rinçage dans le réservoir applicateur avant l'utilisation.

**ATTENTION :** S'assurer d'ajuster la dose d'application du produit non dilué en fonction d'un volume équivalent d'eau ajoutée afin de compenser pour la dilution du produit liée à l'ajout des rinçures.

**NOTE : LIRE ATTENTIVEMENT**

Le traitement de semences fortement endommagées ou d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur de la semence et de la plantule.

Si on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire un test de germination sur une petite portion de celles-ci avant de traiter tout le lot avec un produit chimique de traitement.

En raison de la baisse possible de qualité due à des causes hors de son contrôle, Loveland Products Canada Inc. ne garantit pas la germination des semences traitées et mises de côté plus longtemps que la période mentionnée (s'il y a lieu) dans la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.



**\*\*BOOKLET\*\***

GROUPES	3	4	FONGICIDES
---------	---	---	------------

# **DEFLECT<sup>®</sup>**

## **FONGICIDE**

SUSPENSION

FONGICIDE SYSTÉMIQUE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES DE BLÉ, D'ORGE ET D'AVOINE

Le fongicide DEFLECT est une combinaison de deux fongicides systémiques, le tébuconazole et le métalaxyl, qui éradiquent, dans le blé, l'orge et l'avoine, certaines maladies des semences et des semis et maladies transmises par le sol.

AGRICOLE

GARANTIE : tébuconazole..... 5,0 g/L  
                  métalaxyl..... 6,6 g/L

N° D'HOMOLOGATION 32073 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 10 L, 55 L, 100 L, 200 L, 1000 L

RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS : 1-800-328-4678

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive  
Dorchester, Ontario  
N0L 1G5

Titulaire : Bayer CropScience Inc.

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN  
INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR  
OU LA NUIT :1-800-561-8273

DEFLECT est une marque déposée de Loveland Products Canada Inc.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : Le fongicide DEFLECT est une combinaison de deux fongicides systémiques, le tébuconazole et le métalaxyl, qui éradiquent, dans le blé, l'orge et l'avoine, certaines maladies des semences et des semis et maladies transmises par le sol.

Culture	Maladies
Blé	<p><b>Maladies supprimées :</b>            Charbon nu            Carie            Pourriture des semences et fonte des semis en prélevée causées par <i>Fusarium spp.</i> (transmis par la semence et la terre)            Fonte des semis causée par <i>Fusarium spp.</i> (transmis par la semence)            Fonte des semis causée par <i>Pythium spp.</i>  <i>Septoria nodorum</i> (transmis par la semence)</p> <p><b>Maladies réprimées :</b>            Pourriture des racines et de la couronne causée par <i>Fusarium spp.</i> (transmis par la semence et la terre)            Pourriture sèche causée par <i>Cochliobolus sativus</i> (transmis par la semence et la terre)            Pourriture des semences et fonte des semis en prélevée causées par <i>Cochliobolus sativus</i> (transmis par la semence et la terre)            Fonte des semis causée par <i>Cochliobolus sativus</i> (transmis par la semence)</p>
Orge	<p><b>Maladies supprimées :</b>            Charbon nu            Charbon couvert            Faux charbon nu            Pourriture des semences et fonte des semis en prélevée causées par <i>Fusarium spp.</i> (transmis par la semence et la terre)            Fonte des semis causée par <i>Fusarium spp.</i> (transmis par la semence)            Fonte des semis causée par <i>Pythium spp.</i></p> <p><b>Maladies réprimées :</b>            Pourriture des racines et de la couronne causée par <i>Fusarium spp.</i> (transmis par la semence et la terre)            Pourriture sèche causée par <i>Cochliobolus sativus</i> (transmis par la semence et la terre)            Pourriture des semences et fonte des semis en prélevée causées par <i>Cochliobolus sativus</i> (transmis par la semence et la terre)            Fonte des semis causée par <i>Cochliobolus sativus</i> (transmis par la semence)</p>

Avoine	<b>Maladies supprimées :</b> Charbon couvert Charbon nu Pourriture des semences et fonte des semis en prélevée causées par <i>Fusarium spp.</i> (transmis par la semence et la terre) Fonte des semis causée par <i>Fusarium spp.</i> (transmis par la semence) Fonte des semis causée par <i>Pythium spp.</i>
	<b>Maladies réprimées :</b> Pourriture des racines et de la couronne causée par <i>Fusarium spp.</i> (transmis par la semence et la terre) Pourriture sèche causée par <i>Cochliobolus sativus</i> (transmis par la semence et la terre) Pourriture des semences et fonte des semis en prélevée causées par <i>Cochliobolus sativus</i> (transmis par la semence et la terre) Fonte des semis causée par <i>Cochliobolus sativus</i> (transmis par la semence)

#### MODE D'EMPLOI :

#### BLÉ, ORGE ET AVOINE

Le fongicide DEFLECT est une préparation prête à l'emploi, conçue pour une utilisation commerciale ou à la ferme avec un équipement conventionnel de traitement de semence dont on peut calibrer précisément le taux d'application, de façon à obtenir une bonne répartition du produit sur la semence dans le mélangeur. Une application uniforme sur la semence est nécessaire pour assurer l'innocuité pour la semence et un contrôle supérieur des maladies.

Utiliser 300 ml de fongicide DEFLECT par 100 kg de semence.

1. La semence est protégée par le fongicide DEFLECT aussitôt qu'elle est traitée. Elle peut alors être immédiatement mise en terre.
2. Faire le calibrage du semoir en utilisant de la semence traitée afin de s'assurer d'un taux de semis adéquat.
3. La germination ne sera pas affectée par le traitement, en autant qu'il n'y a pas surdose du produit et que la semence est correctement entreposée. Toutes les semences conservées d'une année à l'autre, qu'elles soient traitées ou non, devraient toujours faire l'objet d'un test de germination avant le semis.
4. Une couverture uniforme de la semence, obtenue au moyen d'un bon taux d'application, est importante pour l'obtention de résultats satisfaisants. Une dose insuffisante de produit donnera une efficacité réduite et une surdose pourrait entraîner une réduction de la germination. Se référer aux instructions fournies avec votre équipement de traitement de semence ou à l'information fournie par Loveland Products Canada Inc. pour obtenir de l'aide sur les méthodes adéquates de traitement de la semence.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance, le fongicide DEFLECT, fongicide des groupes 3 et 4. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide DEFLECT et à d'autres fongicides des groupes 3 et 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide DEFLECT ou d'autres fongicides des groupes 3 et 4 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur des rotations, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678.

## RESTRICTIONS D'UTILISATION :

Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante :

- Ces semences ont été traitées avec le fongicide DEFLECT qui contient du tébuconazole et du métalaxyl. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de semences traitées.
- Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile.
- Ne pas faire paître ou nourrir le bétail avec les plantes des endroits traités à moins de 4 semaines après le semis.
- Ne pas contaminer les aliments pour humains ou animaux avec la semence traitée.
- Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.

- Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Ne pas exposer à l'air libre les semences traitées. Les semences déversées accidentellement ou exposées doivent être incorporées au sol ou nettoyées autrement pour les retirer de la surface du sol.
- **LES APPLICATEURS ET AUTRES PERSONNES QUI SONT EN CONTACT AVEC LE PRODUIT DOIVENT PORTER :** une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon, des chaussettes et des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. De plus, lors de la mise en sacs des semences traitées et de la couture de ces sacs ou lors du transfert des semences à un silo d'entreposage, porter un masque adéquat contre la poussière.
- Se débarrasser de tout excédent de semence traitée. Les restes de semence traitée pourraient faire l'objet d'un double semis dans les tournières ou être enterrées loin des sources d'eau, en conformité avec les exigences locales.
- Éliminer l'emballage de la semence en conformité avec les exigences locales. **NE PAS** réutiliser les sacs de semence traitée pour emballer des aliments pour les humains ou les animaux.

#### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les régions où le sol est perméable (p. ex. sols sableux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

#### **PRÉCAUTIONS :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après la manipulation du produit. Retirer tout vêtement contaminé et le laver avant de le réutiliser.

Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.

**LES APPLICATEURS ET PERSONNES QUI SONT EN CONTACT AVEC LE PRODUIT DOIVENT PORTER:** une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. De plus, lors de la mise en sacs des semences traitées et de la couture de ces sacs ou lors du transfert des semences à un silo d'entreposage, porter un masque adéquat contre la poussière.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). S'il n'y a pas d'instructions particulières pour le lavage, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'EPI séparément du reste de la lessive.

L'utilisateur devrait:

- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller à la toilette.
- Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide pénètre à l'intérieur. Puis, se laver à fond et remettre des vêtements propres.
- Retirer immédiatement l'EPI après la manipulation de ce produit.
- Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.
- Aussitôt que cela est possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Travailler dans un endroit bien ventilé lors du traitement de la semence ou lors du transfert ou de la manipulation de la semence traitée. Les vis sans fin utilisées pour la manipulation de la semence traitée ne devraient pas être utilisées pour déplacer des grains destinés à l'alimentation humaine ou animale ou à l'extraction d'huile.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, visitez le site Web de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

#### PREMIERS SOINS :

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce composé ne cause aucun symptôme spécifique qui pourrait être diagnostiqué. Traiter selon les symptômes.

## ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

**ENTREPOSAGE:** Entreposer le produit uniquement dans son contenant original, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés aux humains ou aux animaux. Entreposer dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Garder le contenant fermé. Ne pas contaminer l'eau et les aliments destinés aux humains et aux animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit ou lors du nettoyage de l'équipement.

## ÉLIMINATION :

### ÉLIMINATION DE SEMENCE TRAITÉE:

- Se débarrasser de tout excédent de semence traitée. Les restes de semence traitée pourraient faire l'objet d'un double semis dans les tournières ou être enterrés loin des sources d'eau, en conformité avec les exigences locales.
- Éliminer l'emballage de la semence en conformité avec les exigences locales. NE PAS réutiliser les sacs de semence traité pour emballer des aliments pour les humains ou les animaux.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### POUR LES CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant, à d'autres fins. Avant de se débarrasser du contenant, on doit le rincer trois fois. Voir la section «INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT».

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Avant de se débarrasser du contenant, on doit le rincer trois fois. Voir la section «INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT».

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**POUR LES CONTENANTS RECHARGEABLES :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE (CONTENANTS RECYCLABLES ET À ÉLIMINER SEULEMENT) :** Ce contenant doit être rincé trois fois avant d'être éliminé. Les rinçures peuvent être ajoutées au traitement des semences. Procéder comme suit pour rincer les contenants :

1. Transférer le fongicide DEFLECT du contenant au réservoir applicateur de l'équipement de traitement des semences.
2. Verser le tiers de l'eau de rinçage dans le contenant et agiter.
3. Transférer les rinçures dans le réservoir applicateur.
4. Répéter les étapes 2 et 3 à deux autres reprises.
5. Bien mélanger le fongicide DEFLECT et l'eau de rinçage dans le réservoir applicateur avant l'utilisation.

**ATTENTION :** S'assurer d'ajuster la dose d'application du produit non dilué en fonction d'un volume équivalent d'eau ajoutée afin de compenser pour la dilution du produit liée à l'ajout des rinçures.

**NOTE : LIRE ATTENTIVEMENT**

Le traitement de semences fortement endommagées ou d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur de la semence et de la plantule.

Si on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire un test de germination sur une petite portion de celles-ci avant de traiter tout le lot avec un produit chimique de traitement.

En raison de la baisse possible de qualité due à des causes hors de son contrôle, Loveland Products Canada Inc. ne garantit pas la germination des semences traitées et mises de côté plus longtemps que la période mentionnée (s'il y a lieu) dans la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi

constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )